

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/107

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à dix-huit heures,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

au Multiple rural de Rilhac-Lastours, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 décembre 2022

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 0

Procurations : 10

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, MM.RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard (Procuration de M.BREZAUDY Alain), Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM.CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette (Procuration de M.GARNICHE Roland), MM. BARRY Jacques, DARGENTOLLE Georges (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), Mme HILAIRE GENIN Karine, M.DELOMENIE Bernard (Procuration de M.CUILLERDIER Simon), Mme VALLADE Sylvie (Procuration de Mme DESSEX Martine) et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

MM.GAYOT Loïc, DELOMENIE Bernard et Mme JACQUEMENT Eliane

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. BONNAT Christian, Mme LANTERNAT Floriane, MM. JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline et M. CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BROUSSE Hervé

**Objet : Budget annexe « Ordures Ménagères » – Exercice 2022 : Décision Modificative n° 02**

**Exposé :**

Le Président explique à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du Budget annexe « ordures ménagères » de l'exercice 2022 sont insuffisants.

Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

OUVERTURE DE CREDITS				
INVESTISSEMENT				
Objet	DEPENSES			
	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Article	Montant	Article	Montant
Régularisation amortissement subvention Région – appel à projet OPREVERT pour broyeur	13918-040	+ 10,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 10,00</b>		
RECETTES				
Amortissements autres immobilisations corporelles			28188-040	-10,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>-10,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20221220-2022-107-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES			
	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Article	Montant	Article	Montant
Carburants	6066	+ 10,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 10,00</b>		
	RECETTES			
Régularisation amortissement subvention Région – appel à projet OPREVERT pour broyeur	777-042	+ 10,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 10,00</b>		

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 21 décembre 2022.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

